

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 05201 Numéro SIREN : 829 912 864 Nom ou dénomination : A.G. MOBILE CENTRE
--

Ce dépôt a été enregistré le 29/12/2023 sous le numéro de dépôt 32163

RCS 829 512 864

03/06/2023 17:00

Synthèse de la déclaration



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-A

(Applicable à compter du
31/12/2019)

Bilan simplifié

A - ACTIF

2 - Actif circulant

Stocks marchandises	40 500	40 500
Créances autres (3)	17 456	17 456
Disponibilités	30 351	30 351
TOTAL II	88 307	88 307
TOTAL GENERAL (I + II)	88 307	88 307

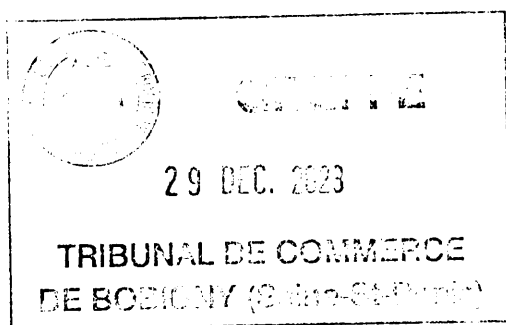
B - PASSIF

1 - Capitaux propres

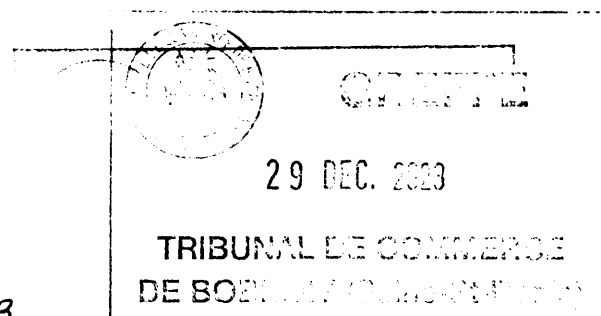
Capital social ou individuel	2 000
Report à nouveau	27 449
Résultat de l'exercice	2 331
TOTAL I	31 780

3 - Dettes

Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N) (4)	56 527
TOTAL III	56 527
TOTAL GENERAL (I + II + III)	88 307



32 163



03/06/2023 17:00

Synthèse de la déclaration



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-B

(Applicable à compter du 31/12/2021)

Compte de résultat simplifié de l'exercice

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Ventes de marchandises		dont export et livraisons intracommunautaires	104 489
Production vendue	Services	dont export et livraisons intracommunautaires	28 689
		Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)	133 178
Achats de marchandises (<i>y compris droits de douane</i>)			72 045
Variation de stock (<i>marchandises</i>)			-39 880
Autres charges externes			15 436
Impôts, taxes et versements assimilés			972
Rémunérations du personnel			64 066
Charges sociales			17 500
		Total des charges d'exploitation (II)	130 139
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			3 039
Produits et charges divers	Charges exceptionnelles (VI)		297
	Impôts sur les bénéfices (VII)		411
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			2 331

B - RÉSULTAT FISCAL

	2 331
Réintégrations de l'exercice	
Impôts et taxes non déductibles	411
	2 742
	2 742

03/06/2023 17:00



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Synthèse de la déclaration

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-C

*(Approuvé à compter du
31/12/2020)*

Immobilisations
Amortissements – Plus-values – Moins-values

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case



03/06/2023 17:00

Synthèse de la déclaration



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-E

(Applicable à compter du
31/12/2021)

Contribution économique territoriale
Détermination de la valeur ajoutée et effectifs

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel	3,00
-----------------------------	------

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	133 178
---	---------

TOTAL 1	133 178
---------	---------

Variation positive des stocks	39 880
-------------------------------	--------

TOTAL 2	39 880
---------	--------

Achats	72 045
--------	--------

Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	7 158
---	-------

TOTAL 3	79 203
---------	--------

Calcul de la valeur ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3)	93 855
---	--------

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires

Société	A G MOBILE CENTRE
SAS au capital de	2.000 Euros
Siège social	137, rue de Paris 93100 MONTREUIL
RCS	BOBIGNY

Les associés de la SAS A G MOBILE CENTRE au capital de 2.000 €, divisé en 100 parts sociales de 10 € de valeur nominale chacune, se sont réunis au siège social, le 15 avril 2022 à quatorze heures, en assemblée générale ordinaire sur la convocation régulière qui leur a été faite.

Étaient présents :

Monsieur Vickneswaran AIYATHURAI, demeurant à 7, rue Berthollet, 75005 PARIS, titulaire de 100 parts.

Monsieur Suwarna KANDASAMY demeurant à 7, rue Berthollet, 75005 PARIS, titulaire de 100 parts.

Total des parts : 200

L'assemblée est présidée par Monsieur Vickneswaran AIYATHURAI, actionnaire président.

Le président constate que les associés présents ou représentés représentent plus de la moitié des parts sociales et qu'en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les statuts de la société ;
- la feuille de présence ;
- les réceptionnés des lettres recommandées de convocation ;
- le rapport de gestion ;
- le bilan, l'annexe et l'inventaire ;
- le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée.

Le président déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes annuels
- Affectation des résultats

Lecture est donnée du rapport de gestion du gérant.

La discussion est ouverte :

Plus personne ne demandant la parole, le président soumet, successivement, les résolutions suivantes, inscrites à l'ordre du jour :

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve le rapport de gestion, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice 2022 tels qu'ils ont été présentés par la gérance et qui font apparaître, pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 2 331 €.

L'assemblée approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la gérance au cours de l'exercice écoulé.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier à la gérance de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 2 331 € de la manière suivante :

- pour la totalité, soit 2 331 € au poste "Report à nouveau";

Après cette affectation, le report à nouveau bénéficiaire sera de 29 780 €.

Soit, au total, 2 331 € somme égale au bénéfice de l'exercice.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, nous vous rappelons qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14h30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le procès-verbal qui a été signé par la gérance et visé par tous les associés présents à l'assemblée.

Signatures

Monsieur Vickneswaran AIYATHURAI,



Monsieur Suwarna KANDASAMY,

